

**Département du Doubs**  
**Arrondissement de MONTBELIARD**  
**Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700**  
**EXTRAIT n° 2026-28**  
**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 15 avril 2026**

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 15 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33**

**Nbre de membres présents : 30**

**Présents :** MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Lise VURPILLOT. Armando LOPES. Dominique DANGEL. Thierry MAILLOT. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Arnaud PAVILLARD. Anne-Lise GARCIA Denis NEDEZ. Stéphanie GAUTIER. Omar RABEL. Roland GAMBERI. Coralie GUILLAUME. Nourredine DRAYAF. Claudia FERNANDES. Philippe CURIE. Mélanie GREMILLET. Daniel FERNANDES. Oktay OKTEM. Nathalie LIARD. Cyril DAMOTTE. Emilie BARBIER. Nadine MERCIER. Gérard PAYOT. Carlo MIGUEL. Malika DRICI. Patrice MARTIN. Michel TREPPO

**Nbre de suffrages exprimés : 32**

**Excusés :** Martine LAMBERT. Elodie LERALE

**Absents :** Anne MAGNIN-FEYSOT

**Pouvoirs :** Martine LAMBERT donne pouvoir à Lise Vurpillot  
Elodie LERALE donne pouvoir à Philippe Gautier

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION :** le 8 avril 2026

**Secrétariat de séance :** il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Lise VURPILLOT ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**REPRISE, REAJUSTEMENT ET CREATION DE PROVISIONS POUR DEPRECIATION**  
**DE COMPTES DE TIERS ET POUR LITIQUES – EXERCICE 2026**

Accusé de réception en préfecture  
025-212505804-20260415-2026-28-DE  
Date de télétransmission : 21/04/2026 .../..  
Date de réception préfecture : 21/04/2026

*Extrait du registre des délibérations n° 2026-28*

**REPRISE, REAJUSTEMENT ET CREATION DE PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE COMPTES DE TIERS ET POUR LITIGES – EXERCICE 2026**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n° 2011-145 en date du 15 décembre 2011, le Conseil Municipal a pris acte des dispositions relatives au régime des provisions budgétaires et a opté pour le régime optionnel des provisions qui permet de constituer une réserve financière en se laissant la possibilité, au moment où le risque est avéré, de décider de son mode de financement.

Conformément à cette décision, le montant des provisions constituées au 31 décembre 2025 s'élève à **50 148,17 €** répartis comme suit :

DESIGNATION	Montant provisions au 31 décembre 2025
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>50 148,17 €</b>
<i>Provisions pour litiges</i>	<i>6 520,00 €</i>
Contentieux Ressources Humaines	
* Agent d'entretien	2 000,00 €
* Responsable entretien locaux	2 000,00 €
Contentieux parc locatif	2 520,00 €
<i>Provisions pour dépréciation comptes de tiers</i>	<i>43 628,17 €</i>
Dont Taxe locale sur la publicité	2 072,70 €
Dont réparation dommage suite condamnation	4 915,30 €
Dont Sponsoring	75,00 €
Dont frais fourrière automobile	2 747,88 €
Dont restauration scolaire	14 877,48 €
Dont Temps d'Activité Périscolaire	3,08 €
Dont dégradations sur bâtiments culturels et pénalités sur machés	1 379,77 €
Dont redevance multi-accueil	1 215,47 €
Dont loyers appartements	9 896,73 €
Dont espace public souillé	112,50 €
Dont location bennes	368,19 €
Dont loyers commerciaux	368,19 €

Accusé de réception en préfecture  
025-212505804-20260415-2026-28-DE  
Date de télétransmission : 21/04/2026  
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Pour l'année 2026, il convient de procéder au réajustement des provisions budgétaires afin de prendre en compte les éléments suivants :

Objet	Désignation	Provisions 2026		
		Création ou réajustement	Reprise	Total
		19 017,95 €	8 585,23 €	10 432,72 €
<b>TOTAL PROVISIONS POUR LITIGES</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION COMPTES DE TIERS</b>		<b>19 017,95 €</b>	<b>8 585,23 €</b>	<b>10 432,72 €</b>
Taxe sur la publicité	Création	784,40 €		784,40 €
Facturation sponsoring	Création et reprise pour paiement	1 381,25 €	75,00 €	1 306,25 €
Frais de fourrière	Création et reprise pour paiement	737,68 €	753,21 €	-15,53 €
Frais de restauration scolaire	Création, réajustement et reprise pour paiement	5 213,24 €	6 717,45 €	-1 504,21 €
Multi-accueil	Création, réajustement et reprise pour paiement	4 010,50 €	927,07 €	3 083,43 €
Facturation élagage	Création	450,00 €		450,00 €
Loyers sur appartements	Création	823,52 €		823,52 €
Facturation pour espace public souillé	Reprise pour paiement		112,50 €	-112,50 €
Location benne / Dégâts voirie / Droit de place	Réajustement et création	271,50 €		271,50 €
Loyers commerciaux	Réajustement	5 345,86 €		5 345,86 €

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A l'UNANIMITE** des voix présentes et représentées,

- **PREND ACTE** de l'état des provisions au 31 décembre 2025,
- **DECIDE** la reprise des provisions, la création et le réajustement des provisions telles que mentionnées ci-dessus,
- **DIT** que les crédits nécessaires aux opérations comptables de reprise, de création et de réajustement des dites provisions sont inscrits au Budget Primitif 2026,
- **DIT** que la présente délibération sera :
  - **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
  - **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable,
  - **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

*Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.**

**Certifié exécutoire,**



Accusé de réception en préfecture  
025-212505804-20260415-2026-28-DE  
Date de télétransmission : 21/04/2026  
Date de réception préfecture : 21/04/2026